Conseiller en Prévention - Niveau I - Séance d'information





Public

- Conseillers en Prévention - Dirigeants des entreprises qui assument eux-mêmes la fonction de Conseillers en Prévention. -Cadres, personnel de maîtrise, ainsi que tous les membres de la ligne hiérarchique des entreprises ou de services publics.

Prérequis

Conditions d'accès à la formation :

- Etre titulaire d'un certificat de Chef de service Sécurité, Hygiène et Embellissement des lieux de travail et de leurs adjoints
- Etre titulaire d'un certificat de Conseiller en Prévention Niveau II ou
- Etre titulaire d'un certificat de formation multidisciplinaire de base pour Conseiller en Prévention

ET

- Etre titulaire au minimum d'un Bachelor Universitaire ou
- Etre titualire d'un Certificat de Chef de service Sécurité, Hygiène et Embellissement des lieux de travail et de leurs adjoints niveau II et de disposer, preuve à l'appui, d'un expérience utile de 5 ans en tant que Conseiller en Prévention dans un SIPP ou SEPP ou
- Etre titulaire d'un certificat de Conseiller en Prévention Niveau II et de disposer, preuve à l'appui, d'une expérience utile de 5 années en tant que Conseiller en Prévention dans un SIPP ou SEPP

Objectifs

Au cours de cette séance d'information, le coordinateur vous présentera la formation, ses objectifs, son programme et les conditions d'accès pour s'y inscrire.

Nous répondrons également à toutes vos questions.

Inscription obligatoire

Informations pratiques

- **Droit d'inscription** Pas de droit de participation mais inscription obligatoire.
- **Horaires**



> Le 4 novembre 2025 18h

Aides sectorielles à la formation

Formation agréée Cefora (https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200)

